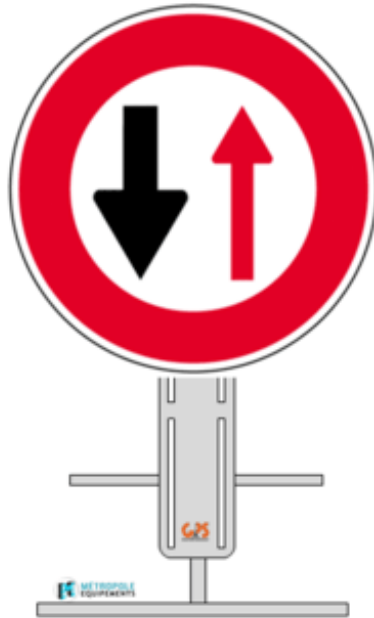


Fiche produit: B15 - Obligation de céder le passage aux véhicules venant en sens inverse sur pied temporaire

Photos non contractuelles

B15 - OBLIGATION DE CÉDER LE PASSAGE AUX VÉHICULES VENANT EN SENS INVERSE SUR PIED TEMPORAIRE



UGS : ME-CONF-5ab8b1a755643 | **Catégories :** [Panneaux](#), [Signalisation](#), [Signalisation Chantiers](#), [Signaux de Prescription](#) |

GALERIE D'IMAGES



DESCRIPTION DU PRODUIT

Panneau de signalisation temporaire avec pied temporaire.

Dénomination: B15 (Obligation de céder le passage aux véhicules venant en sens inverse)

Panneau certifié NF.

Face rétroréfléchissante: classe 1 ou classe 2.

Panneau en métal avec bord rigide et non agressif.

Le panneau est livré avec le support temporaire homologué et sa visserie.

Existe dans 2 dimensions pour le panneau: Ø 650 mm et Ø 850 mm.